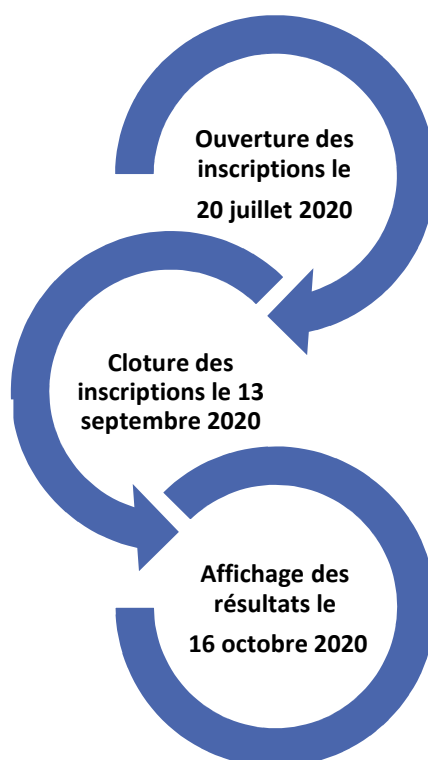


En Partenariat avec



NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

EPREUVE DE SELECTION POUR L'ADMISSION DANS L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) DE L'HÔPITAL PRIVÉ PASTEUR



**ANNEE 2020 - ENTREE EN
FORMATION EN JANVIER 2021**

IFAS : HOPITAL PRIVÉ PASTEUR
MINISTRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES

Cette notice est à conserver par le candidat

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	4
2. MODALITES DE SELECTION	5
3. CALENDRIER	6
4. PIECES A FOURNIR	6
5. DIFFUSION DES RESULTATS	7
6. INFORMATIONS POST-ADMISSION	8
6.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION	8
6.2 BOURSES D'ETUDES	9
6.3 VACCINATIONS	9
7. ANNEXE 1 : FICHE D'INSCRIPTION 2020	10
8. ANNEXE 2 : AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES	11
9. ANNEXE 3 : UN DOCUMENT MANUSCRIT RELATANT AU CHOIX DU CANDIDAT, SOIT UNE SITUATION PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE VECUE SOIT SON PROJET PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LES ATTENDUS DE LA FORMATION. CE DOCUMENT N'EXCEDE PAS DEUX PAGES	12

1. INFORMATIONS GENERALES

En référence à l'**arrêté du 7 Avril 2020** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

L'article 1 : « les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1- la formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;

2- la formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Quels que soient vos titres ou diplômes, les modalités de sélection sont identiques pour tous, les dispenses peuvent être accordées dans un second temps.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

L'Article 2 : « La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement. »

Disposition transitoire 2020 en raison de la crise sanitaire

L'Article 13 précise : « **Dans le contexte exceptionnel** de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de Covid-19, **pour l'année 2020 uniquement, l'entretien prévu à l'article 2 est supprimé. La sélection est effectuée par le seul examen du dossier** ».

22 places sont ouvertes aux candidats qui s'inscrivent aux épreuves de sélection pour la rentrée de janvier 2021.

Le dossier d'inscription complet doit être envoyé par courrier recommandé (non obligatoire mais conseillé) avant le **13 septembre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)**

A l'adresse suivante :






Institut de Formation d'Aides-soignants

L'HÔPITAL PRIVÉ PASTEUR

58, boulevard Pasteur 27025 EVREUX cedex

2. MODALITES DE SELECTION

(Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 et son annexe relatif aux modalités de d'admission

TYPES DE CANDIDATS	TYPES D'ÉPREUVES	CONDITIONS D'ADMISSION
<p>Tout candidat âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme</p>	<p align="center">Sélection sur dossier</p> <p>Le dossier comprend <u>obligatoirement</u> les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La copie d'une pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité ; 2. Une lettre de motivation manuscrite ; 3. Un curriculum vitae ; 4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ; <p>Selon la situation du candidat les pièces suivantes seront à fournir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. La copie des originaux des diplômes obtenus ou titres traduits en français ; 6. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires (1^{ère} et terminale) ; 7. Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ; 8. Le cas échéant, uniquement pour les rentrées de septembre 2020, une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2019-2020. <p><i>Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession aide-soignante.</i></p>	<p align="center">Connaissances-aptitudes et motivations en lien avec les attendus</p> <ul style="list-style-type: none">  Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité  Qualités humaines et capacités relationnelles  Aptitudes en matière d'expression écrite  Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique  Capacités organisationnelles

3. CALENDRIER

<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	20 juillet 2020
<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> Tout dossier reçu après cette date sera refusé.	13 septembre 2020
<u>PUBLICATION DES RESULTATS</u>	16 octobre 2020 à 11h00

4. PIÈCES A FOURNIR

- Les éléments constitutifs du dossier et classés dans l'ordre ci-dessous :
 - La fiche d'inscription complétée et signée (annexe 1 page 10)
 - Une copie lisible recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité. ;
 - Une lettre de motivation **manuscrite**
 - Un curriculum vitae
 - Un document **manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas **deux pages** (annexe 3, page 12)

Selon la situation du candidat :

- La copie des originaux du (des) diplôme(s) obtenu(s) ou titres traduits en français
 - Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires (première et terminale)
 - Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur
 - S'il y a lieu une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puéricultrice au cours de l'année 2019-2020
- **De plus**
 - Frais d'inscription d'un montant de 55 euros à l'ordre de l'Hôpital Privé Pasteur
 - Le document d'autorisation de transmission de données (annexe 2, page 11)

Envoyer l'ensemble des pièces par courrier (recommandé **conseillé**) à L'Institut de Formation d'Aides-soignants - L'HÔPITAL PRIVÉ PASTEUR - 58, boulevard Pasteur 27025 EVREUX cedex

Le 13 Septembre 2020 minuit dernier délai.

Tout dossier incomplet et /ou fourni hors délai sera refusé.

5. DIFFUSION DES RESULTATS

- **La liste des candidats admis sera affichée à l'IFAS.** Elle sera également publiée sur le site Internet de l'institut, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription au concours.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

- Le candidat admis devra confirmer, **par courrier**, son inscription **avant le 27 octobre 2020 à minuit** (cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission.

Il est possible, lors de l'admission en formation, de demander une dispense d'un ou plusieurs modules de formation conformément aux articles 18-19 de l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Les modalités vous seront précisées lors de votre inscription définitive par l'IFAS dans lequel vous serez admis. Un formulaire de demande de dispense vous sera adressé et vous devrez renvoyer cette demande afin que celle-ci soit étudiée.

Article 9 : *Le bénéfice d'une autorisation d'inscription ... n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.*

Par dérogation au premier alinéa, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.


6. INFORMATIONS POST-ADMISSION

6.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation a un coût pédagogique révisable chaque année. **Le financement de l'année de formation dépend de votre situation au moment de votre confirmation d'entrée en formation.**

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Notice à conserver



RÉGION
NORMANDIE


Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? ⁽²⁾
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾
Dans une autre situation	Vous-même


(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...
(2) Conformément aux règles de financement régionales et sous réserve de modifications
(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)
(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée en formation

En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé



Développez vos compétences pour un emploi.
parcours-metier.normandie.fr



parcours-metier.normandie.fr
0 800 05 00 00 Service à appel gratuit

6.2 BOURSES D'ETUDES

- Les élèves peuvent obtenir une **bourse attribuée par le Conseil Régional**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (soit des parents, du conjoint ou personnelles).
- La demande est faite au moment de l'admission définitive sur le site du CROUS de Normandie onglet « *bourses paramédicales et sociales* » (<http://www.crous-normandie.fr/>). Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».

6.3 VACCINATIONS

- **ATTENTION** : Afin de pouvoir suivre la formation, les élèves devront être **immunisés contre l'hépatite B** et à jour de leurs vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite. Pensez à anticiper la mise à jour de ces vaccinations.

7. Annexe 1 : FICHE D'INSCRIPTION 2020

SELECTION IFAS – HÔPITAL PRIVÉ PASTEUR CANDIDATS POUR L'ENTREE EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	RESERVE A L'IFAS
<p>NOM DE NAISSANCE : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>NOM D'EPOUSE : _____</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ____ / ____ / ____ à : _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p>Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p>Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____</p> <p>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Dossier reçu le : ____ / ____ / ____</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce d'identité <input type="checkbox"/> Lettre de motivation manuscrite <input type="checkbox"/> Curriculum vitae <input type="checkbox"/> Document manuscrit situation personnelle ou professionnelle ou projet professionnel <input type="checkbox"/> Copies Diplôme(s) <input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données <input type="checkbox"/> ou bulletins scolaires ou relevés de résultats <input type="checkbox"/> ou Attestation et appréciations employeur <input type="checkbox"/> Attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant 2019-2020</p>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> Conseil Régional (poursuite d'études, service civique, salarié en CDD ou en CDI de moins de 24h/semaine, demandeur d'emploi)</p> <p><input type="checkbox"/> Employeur : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Prise en charge personnelle</p>

8. Annexe 2 : AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission en janvier 2021 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'institut de formation
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Autorise l'institut à transmettre les données me concernant.

N'autorise pas l'institut à transmettre les données me concernant

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

NOM Prénom du candidat OU du représentant
légal si candidat mineur

Signature précédée de la mention « Lu et
approuvé »

9. Annexe 3 : Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages

